

N° DEL 2014.07.16/112

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 16 juillet 2014 à 18h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCACTION	
Date	10/07/2014
Affichage	10/07/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Éric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

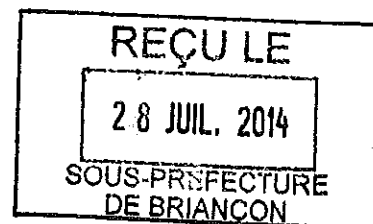
Etaient Représentés :
DUFOUR Maurice pouvoir à BRUNET Pascale.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

THEME : PATRIMOINE 2.

OBJET : TOITURE EGLISE DES CORDELIERS – RESTAURATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Absents-Excusés :
DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, ROMAIN Manuel,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Vu les délibérations des 15 juin 2009 et 29 avril 2010, relatives au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense,

Vu la délibération 2012-05-30/121 du 30 mai 2012, relative au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine,

Vu la délibération du 31 mai 2013, relative au Plan de Gestion Unesco,

Vu la délibération 2013.09.27/150 du 27 septembre 2013, relative à la restauration de l'église des Cordeliers,

La Ville de Briançon a programmé la restauration de l'ancienne église des Cordeliers, classée au titre des monuments historiques le 21/09/1982, en vue d'accueillir le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Les travaux en cours et la mise en place d'échafaudages ont permis de constater le très mauvais état des ardoises de la toiture. Celles-ci n'ont pourtant que 25 ans puisqu'elles ont été mises en place lors des travaux de restauration de la charpente et de la couverture sous maîtrise d'ouvrage ETAT / DRAC en 1989.

Ces ardoises de Maurienne n'ont pas résisté à l'alternance gel/dégel de nos conditions de montagne (1 300 m d'altitude) et sont entièrement dégradées (photo jointe en annexe).

En conséquence et pour la sauvegarde de l'édifice, classé Monument Historique, il est nécessaire de remplacer entièrement les deux faces de la toiture.

Cette opération nécessite la dépose entière des ardoises en place, la remise en place d'ardoises non gélives et de tous les accessoires d'arrêt neige et de finitions.

Ces travaux sont évalués à 289 072.42 € H.T. soit 347 000 € T.T.C. (arrondi).

Le total de l'opération incluant la maîtrise d'œuvre et les travaux est estimé à 320 000 € H.T. soit 384 000 € T.T.C.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (60%)	192 000,00 € HT
Département (12,50 %)	40 000,00 € HT
Région (12,50 %)	40 000,00 € HT
Ville (15 %)	48 000,00 € HT
Total	320 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 25 JUIL. 2014
PUBLIÉ LE 25 JUIL. 2014
NOTIFIÉ LE 31 JUIL. 2014

Le Maire,

Gérard FROMM

PLAN DE SITUATION / PHOTO

